



CCAMLR

COMM CIRC 08/59
SC CIRC 08/21

Lundi, 12 Mai 2008

**Notification d'intention de pêcher le krill en
2008/09 37002 (Word Document) 37003 (Word
Document)**

Téléphone: +61 3 6210 1111

Fax: +61 3 6224 8744

Courriel: ccamlr@ccamlr.org

Web: ccamlr.org

PO Box 213, North Hobart, Tasmania 7002 Australia

181 Macquarie Street, Hobart, Tasmania 7000 Australia



CCAMLR PO BOX 213, NORTH HOBART, TASMANIA 7002 AUSTRALIA
181 MACQUARIE STREET, HOBART, TASMANIA 7000 AUSTRALIA
Website: www.ccamlr.org

Phone: (61) 3 6210 1111
Fax: (61) 3 6224 8744
Email: ccamlr@ccamlr.org

**À TOUS LES MEMBRES DE LA COMMISSION
ET DU COMITÉ SCIENTIFIQUE**

**COMM CIRC 08/59
SC CIRC 08/21**

Hobart, le 12 mai 2008

Notification d'intention de pêcher le krill en 2008/09

Les Membres ayant l'intention de participer à une pêche de krill en 2008/09 se souviendront qu'ils sont tenus de le notifier au secrétariat au plus tard le 27 juin 2008, soit quatre mois avant la réunion de la Commission. La procédure de notification est décrite dans la mesure de conservation 21-03. Un formulaire de notification et un calendrier des travaux sont annexés à la présente circulaire. Le secrétariat accusera réception de toutes les notifications.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'D.G.M. Miller', with a horizontal line underneath.

D.G.M. Miller
Secrétaire exécutif

P.J.

**NOTIFICATION DE L'INTENTION
DE PARTICIPER À UNE PÊCHERIE D'EUPHAUSIA SUPERBA**

Partie contractante : _____

Saison de pêche : _____

Nom du navire : _____

Taux de capture prévu (tonnes) : _____

- Technique de pêche Chalut conventionnel
 Système de pêche en continu
 Pompage pour vider le cul de chalut
 Autres méthodes approuvées : Veuillez préciser _____

Transformation prévue de la capture et facteurs de conversion¹:

Type de produit	% de la capture	Coefficient de transformation ²

¹ Informations à fournir dans toute la mesure du possible² Coefficient de transformation = poids vif/poids après traitement

	déc.	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.
Sous-zone/division	48.1											
	48.2											
	48.3											
	48.4											
	48.5											
	48.6											
	58.4.1											
	58.4.2											
	88.1											
	88.2											
	88.3											

X Marquer les cases correspondant aux périodes et zones de pêche prévues par le(s) navire(s) faisant l'objet d'une notification.

 Aucune limite de précaution des captures fixée : pêcheries alors considérées comme exploratoires.

Nota : tous les détails donnés ici le sont uniquement à titre d'information et n'excluent pas de mener des opérations de pêche en d'autres secteurs ou périodes.

INFORMATIONS SUR LES NAVIRES

Chaque notification doit comporter les informations ci-après, pour chacun des navires, conformément aux paragraphes 4 et 5 de la mesure de conservation 10-02 :

Mesure de conservation 10-02, paragraphe 4

i)	Nom du navire Noms précédents (le cas échéant) Numéro d'immatriculation Numéro de l'OMI Marques extérieures Port d'enregistrement	<i>[à remplir]</i> <i>[à remplir]</i> <i>[à remplir]</i> <i>[à remplir]</i> <i>[à remplir]</i> <i>[à remplir]</i>
iii)	Ancien pavillon (le cas échéant)	<i>[à remplir]</i>
iv)	Indicatif d'appel radio international	<i>[à remplir]</i>
v)	Nom du (des) propriétaire(s) du navire Adresse du (des) propriétaire(s) du navire Propriétaire(s) à titre bénéficiaire, le cas échéant	<i>[à remplir]</i> <i>[à remplir]</i> <i>[à remplir]</i>
vi)	Nom du détenteur de la licence Adresse du détenteur de la licence (armateur)	<i>[s'il diffère de celui du (des) propriétaires]</i> <i>[à remplir]</i>
vii)	Type de navire	<i>[à remplir]</i>
viii)	Lieu de construction Date de construction	<i>[à remplir]</i> <i>[à remplir]</i>
ix)	Longueur hors tout (m)	<i>[à remplir]</i>
x)	Photographies couleur 12 x 7 cm - du flanc tribord du navire - du flanc bâbord du navire - de la poupe	<i>[à inclure dans la section "Documentation à l'appui"]</i>
xi)	les détails relatifs à la mise en œuvre des dispositions visant à empêcher la manipulation frauduleuse du VMS installé à bord	<i>[à remplir ; des informations plus complètes peuvent être fournies dans la section "Documentation à l'appui"]</i>

Mesure de conservation 10-02, paragraphe 5 (dans la mesure du possible)

i)	Nom de l'armateur Adresse de l'armateur	<i>[à remplir , s'il diffère de celui du ou des propriétaire(s)] [à remplir , si elle diffère de celui du ou des propriétaire(s)]</i>
ii)	Nom et nationalité du capitaine et, le cas échéant, du capitaine de pêche	<i>[à remplir] [à remplir]</i>
iii)	Méthode(s) de pêche	<i>[à remplir]</i>
iv)	Barrot (m)	<i>[à remplir]</i>
v)	Jauge brute	<i>[à remplir]</i>
vi)	Moyens de communication du navire et les numéros d'appel (numéros d'appel INMARSAT A, B et C)	<i>[à remplir]</i>
vii)	Effectif normal de l'équipage	<i>[à remplir]</i>
viii)	Puissance du moteur ou des moteurs principaux (kW)	<i>[à remplir]</i>
ix)	Capacité de charge (tonnes) Nombre de cales à poisson Capacité des cales (m ³)	<i>[à remplir] [à remplir] [à remplir]</i>
x)	Toute autre information sur chacun des navires de pêche munis d'une licence, si elle est jugée pertinente (telle que la classification pour les glaces) pour les besoins de la mise en œuvre des mesures de conservation adoptées par la Commission.	<i>[à remplir ; des informations plus complètes peuvent être fournies dans la section "Documentation à l'appui"]</i>

DOCUMENTATION À L'APPUI

[Joindre des photographies de chaque navire – vues de tribord, bâbord et de poupe]

DATE LIMITE ET CALENDRIER

La date limite de soumission et de paiement des notifications et le calendrier du secrétariat sont récapitulés ci-dessous.

Date limite pour les Membres

Date	Date limite
27 juin 2008	Date limite de soumission des notifications d'intention de participer à une pêcherie de krill en 2008/09.

Calendrier du secrétariat

Date	Action
Dès réception	Accuser réception des notifications.
Notifications reçues au moins 5 jours ouvrables avant la date limite	Alerter les Membres du manque éventuel d'informations dans leurs notifications.
4 juillet 2008	Distribuer une liste des notifications à tous les Membres et placer les notifications, dans la langue dans laquelle elles ont été soumises, dans la section du Web "Membres uniquement". Regrouper les notifications, préparer un résumé d'une page et les soumettre au WG-EMM.
26 septembre 2008	Traduire les notifications dans les différentes langues officielles de la CCAMLR. Regrouper les notifications, préparer un résumé d'une page et les distribuer en tant que document de CCAMLR-XXVII.